

# Joseph Ratzinger en Benoît XVI

●●● **Claude Ducarroz**, Fribourg  
Prévôt de la cathédrale

Même s'il s'agit de rappels hérités des documents de Jean Paul II, certaines idées ne peuvent que susciter d'utiles méditations. Ainsi du lien entre l'Eucharistie et le renouvellement de l'histoire et du cosmos (nos 10 et 92), théorie chère à Teilhard de Chardin. De même les trois sens coordonnés du mot « corps » (celui du Christ, celui de l'Eucharistie, celui de l'Eglise, cf. n° 15), doctrine mise en évidence par le Père de Lubac.

Nommer l'Eucharistie « sacrement de la charité » est une indication précieuse sur la théologie de Benoît XVI, telle qu'elle est déjà apparue dans son encyclique *Deus caritas est*. Par là, le pape actuel veut susciter une « admiration eucharistique » (n° 67) qui soulève le cœur des croyants vers une contemplation pleine de reconnaissance et d'adoration.

On attendait Benoît XVI à certains points chauds. Il faut constater que les répétitions classiques l'emportent de loin sur le renouvellement du langage et des pratiques. En somme, rien de nouveau sous le soleil de Rome.

Le pape reconnaît que les rites eucharistiques sont en développement. Mais aussitôt il serre les boulons au point qu'on ne voit plus ce qui pourrait encore évoluer, même sous le label de l'inculturation. Après la mention « des multiples formes des premiers siècles », il en appelle à « l'herméneutique de la continuité » (note du n° 3) qui n'autorise pas des « ruptures artificielles ». En liturgie,

c'est l'obéissance à la tradition qui domine, stricte et radicale, sous la surveillance des autorités de l'Eglise, autrement dit, de la curie romaine (nos 38 et 54).

Comment dès lors envisager des aménagements qui correspondent aux divers univers culturels ? Comment faire droit aux circonstances pastorales qui impliquent une certaine souplesse d'application ? Si le pape a raison de mettre en garde contre une anarchie liturgique qui peut aboutir à du « n'importe quoi » inadmissible, pourquoi ne pourrait-on pas conférer davantage de latitude liturgique aux conférences épiscopales régionales, par exemple ? Il le dit, mais dans les faits... (cf. n° 54).

## Fermeté

La pénurie de prêtres est prise au sérieux, mais c'est pour rappeler avec force les disciplines traditionnelles. Bien entendu, le prêtre seul - au nom du Christ-Tête et au nom de l'Eglise (n° 23) - peut présider l'Eucharistie, de bout en bout, est-il précisé (n° 53), afin d'éviter toute confusion des rôles entre prêtres et laïcs, surtout en cas de célébration en absence de ministre consacré (n° 75). On en conclut que le rapport du prêtre au Christ est une « conformation sponsale » impliquant le célibat obligatoire (n° 24).

*L'exhortation apostolique de Benoît XVI « Sacramentum caritatis » est censée confirmer les conclusions du Synode des évêques sur l'Eucharistie (octobre 2005). Son intention est fort louable : « Raviver dans l'Eglise un nouvel élan et une nouvelle ferveur eucharistiques » (n° 5) ; son efficacité est une autre affaire. Commentaires.*

Ce qui est dit à ce sujet est fort beau dans une perspective mystique. Mais cette obligation universelle, même dans l'Eglise latine, ne date que du Moyen Age. Elle n'a jamais existé dans les Eglises d'Orient.

Ce thème demeure donc bétonné, malgré les appels des synodes et de certains évêques pour un assouplissement de cette discipline, ne serait-ce que pour trouver une solution partielle au dramatique manque de prêtres.

La même fermeté se remarque du côté de la discipline du mariage face à la communion eucharistique. Mettre en parallèle les deux sacrements de l'alliance est une bonne chose (n° 27). J'en ai vérifié le bien-fondé et la fécondité pastorale. Reste que l'interdiction de l'accès des divorcés remariés à la communion (n° 29) demeure une écharde dans la chair de nombreux fidèles.

Il ne s'agit pas d'opérer sans discernement. Descendre en courant la pente de la banalisation du divorce n'a rien d'évangélique. Mais la miséricorde doit aussi trouver les modalités de son rayonnement pour les personnes victimes de situations qu'elles n'ont pas choisies. Les Eglises d'Orient le font depuis toujours. Des évêques ont proposé ce qu'on pourrait appeler des « voies de miséricorde évangélique ». Ils furent remis au pas par le cardinal Ratzinger. L'exhortation apostolique en reste donc là.

## Chaud et froid

L'Eucharistie est au cœur du rapprochement œcuménique. Le pape estime que « la racine eucharistique de la communion ecclésiale peut contribuer efficacement au dialogue œcuménique » (n° 15). Il faut cependant reconnaître que cette même Eucharistie est actuellement le frein principal à ce rapprochement.

Le document souffle le chaud et le froid. Il rappelle que les non-catholiques partageant notre foi eucharistique sont les bienvenus à la communion dans certaines circonstances (n° 56), ce qui est plus libéral que la pratique orthodoxe. Mais l'hospitalité eucharistique réciproque demeure interdite, surtout avec « les communautés ecclésiales issues de la Réforme », pour bien réaffirmer qu'elles ne sont pas de vraies Eglises. Si le rappel de l'impossibilité de la concélébration semble opportun, il faut savoir qu'une hospitalité réciproque se pratique parfois, surtout chez nous en contexte œcuménique fort. Est-ce prophétique ou schismatique ?

L'Eucharistie permet à Benoît XVI de revenir sur l'articulation entre la messe et le sacrement de la réconciliation, avec « la nécessité d'être dans la grâce de Dieu pour s'approcher dignement de la communion sacramentelle » (n° 20). Que voilà un sacrement en crise, et c'est sans doute un grave dommage pour la vie chrétienne. Faut-il pour autant se contenter de rappeler les disciplines antérieures, par exemple celles qui affirment que « la forme personnelle est la seule forme ordinaire » de ce sacrement (n° 21) ? Je crains que cela ne suffise pas à ramener les brebis égarées au bercail du confessionnal. Le mal est sans doute plus profond.

Dans la foulée du synode, le pape entre dans des détails surprenants. On mesure là son sens pastoral, mais aussi le fait que l'évêque de Rome se sente investi d'une responsabilité d'Eglise globale et minutieuse. S'il a raison de rappeler la mission constitutive de la beauté et du silence dans les célébrations (nos 35 et 55), est-ce son rôle d'aborder la place du tabernacle et du siège du célébrant, les objets liturgiques, le chant grégorien, le retour du latin, la génuflexion

pendant la consécration, la forme du baiser de paix, la promotion des indulgences, etc.

Même le culte eucharistique en dehors de la messe, très recommandé (cf. les nos 66 à 69), ne peut pas être revitalisé sans qu'il soit fait allusion à son absence dans la tradition orientale. Je repère derrière certaines insistances très latines une réelle difficulté œcuménique.

Quand le pape s'exprime, à quel niveau d'autorité le fait-il ? Comme « principe et fondement permanents et visibles de l'unité » (*Lumen gentium* n° 23), ce qui doit concerner toute l'Eglise ? Comme patriarche latin (le titre de patriarche d'Occident a été aboli par Benoît XVI) sans préjuger d'autres traditions, tout aussi légitimes ? Il y a dans ces textes signés du successeur de Pierre des ambiguïtés de fonctionnement qui brouillent le dialogue œcuménique, si l'on veut aboutir un jour à des formes du ministère pétrinien qui réalisent « un service d'amour reconnu par les uns et par les autres » (Jean Paul II, *Ut unum sint* n° 95). Mais pour cela, comme le reconnaissait humblement le pape polonais, la conversion de « Pierre » est indispensable (cf. n° 4).

## Ambivalence

Au terme de cette étude critique, je dois avouer des sentiments partagés. La ferveur eucharistique de Benoît XVI est touchante. Elle doit aussi être contagieuse, car il est vrai que l'Eucharistie est « la source et le sommet de la vie chrétienne ». Avec Marie, « femme eucharistique », nous n'en finirons jamais « d'accueillir, de célébrer et d'adorer » ce don merveilleux qui nous permet de trouver « la forme eucharistique de notre existence ». Benoît XVI appelle cela, à la suite d'Ignace d'Antioche, « vivre selon

le dimanche », belle expression qui implique aussi un certain style de vie tous les jours de la semaine. D'ailleurs, c'est un des courages de cette exhortation que de rappeler les conséquences sociales, politiques, économiques et même écologiques d'une authentique vie eucharistique. Car il ne faut pas reléguer la foi chrétienne aux marges de l'histoire. On ne peut partager le Pain de vie sans évangéliser les cultures (n° 78), sans s'engager à changer la vie du monde, à commencer par celle des pauvres, des réfugiés, des prisonniers et des exclus (nos 89 et 90). Il y va de « la cohérence eucharistique » (n° 83).

La méditation de cette exhortation me laisse une impression ambiguë. Je suis entraîné dans sa théologie savoureuse et par son élan de piété émerveillée. Mais pour certaines conclusions pratiques, appliquées à des réalités brûlantes et souvent douloureuses dans l'Eglise d'aujourd'hui, je ne puis m'empêcher de penser à cette réflexion d'Edgar Faure - que le Saint-Père me pardonne ! : « Voici que s'avance l'immobilisme. Nous ne savons pas comment l'arrêter. »

Cl. D.

## Erratum

Dans le texte de Martina Schmidt, consacré à la Campagne de Carême et intitulé « Travailler dans la dignité » (*choisir*, avril 2007, p. 15), une erreur s'est malencontreusement glissée. Il faut lire : « En 2005, cela représentait un total de près de 1,5 millions d'ordinateurs, pour un chiffre d'affaires avoisinant les 2,2 milliards de francs », et non pas « pour un bénéfice avoisinant les 2,2 milliards de francs ».